


RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit	
Nom commercial	MELANGE ARGON / DIOXYDE DE CARBONE
Synonymes	--
Numéro CAS	n.a. (mélange)
Numéro EINECS	n.a. (mélange)
Numéro index	n.a. (mélange)
* Numéro de enregistrement	Les substances qui composent le mélange sont exemptées de l'enregistrement conformément aux exigences de l'article 2(7)(a), et de l'annexe IV de REACH.
1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations recommandées	
Utilisations identifiées pertinentes: gaz technique – applications industrielles. Applications du Soudage.	
Utilisations déconseillées: tous ceux non identifiés comme pertinents.	
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
Raison sociale	EUROTRE S.R.L.
Adresse	Via A. Volta, 12/13
Localité et Etat	42024 CASTELNOVO SOTTO (RE) - Italy
Téléphone	+39 0522 485054
Fax	+39 0522 964554
Adresse email	hsse@eurotre.re.it
1.4 Numéro téléphonique d'urgence	
+ 39 0522 485054	(heures de bureau)

Section 2: Identification des dangers *

2.1 Classification de la substance ou du mélange	
Classification RÈGLEMENT (CE) N. 1272/2008: Gaz comprimé, H280	
2.2 Éléments d'étiquetage	
Pictogrammes de danger GHS	
Avertissement	Attention
Indication de danger	H280: Il contient du gaz sous pression; il peut exploser si chauffé
Recommandation de prudence	P410+P403: Protéger des rayons de soleil. Conserver dans un lieu bien ventilé
2.3 Autres dangers	
Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Mélange						
Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	Numéro de enregistrement REACH	% [en poids]	Nome	Classification RÈGLEMENT (CE) N. 1272/2008 (CLP):
7440-37-1	231-147-0	note a	note b	80 ≤ C < 98	ARGON	Press. Gas, H280
124-38-9	204-696-9	note a	note b	2 ≤ C < 20	DIOXYDE DE CARBONE	Liq. Gas, H280

a) substance ne figure pas à l'annexe VI, partie 3

b) Exemptions de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2, para- graphe 7, point a)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours	
* Ne jamais rien faire avaler à une personne inconscient.	
Déplacer la personne exposée de la zone à l'air frais.	
- en cas d'inhalation: Transporter la victime dans une zone non contaminée en portant un appareil respiratoire autonome. En cas de problèmes persistants: administrer de l'oxygène o pratique la respiration artificielle. appeler un médecin.	
- en contact avec la peau: aucun risque important pour la peau n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.	
- en contact avec les yeux: un risque significatif n'est pas attendu dans des conditions normales d'utilisation.	
- en cas d'ingestion: on ne considère pas comme un potentiel d'exposition.	
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
En haute concentration, il peut provoquer asphyxie. Les symptômes peuvent comprendre la perte de mobilité et/ou connaissance.	
Déménagement la victime à une zone non contaminée porter appareil respiratoire isolant.	
Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.	
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
* En général , en cas de doute ou si les symptômes persistent , toujours faire appel à un médecin.	

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
On peut utiliser tous les moyens d'extinction connus
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
L'exposition aux flammes peut causer la rupture ou l'explosion du récipient
- 5.3 Conseils aux pompiers
Refroidir le récipient avec de l'eau d'une position protégée
Si possible, arrêter le débit produit.
Utiliser l'appareil respiratoire autonome dans des espaces exigus.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Evacuer la zone affectée.
Assurer une ventilation adéquate.
Porter des dispositifs adéquats de protection pour prévenir les contaminations de la peau, des yeux, des voies respiratoires et des vêtements personnels.
Si la perte se vérifie dans un espace clos et peu ventilé, il y a le danger d'asphyxie: se pourvoir d'un appareil respiratoire autonome
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Essayer de fermer la fuite.
Le gaz est plus lourd que l'air et il s'accumule au niveau du plancher et des zones les plus basses (égouts, sous-sols, cavages, etc.).
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Si la fuite ne peut pas être arrêté, conduire le cylindre en plein air et vide dans l'atmosphère.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Ni manger, ni boire et ni fumer dans les zones de travail.
Pour manutentionner les récipients, utiliser des dispositifs de protection individuels adéquats, comme par exemples des chaussures contre les accidents et les gants de travail.
Manutentionner les récipients soigneusement. Eviter de les heurter violemment un contre l'autre ou contre d'autres surfaces.
Eviter aussi de les laisser tomber ou d'autres sollicitations mécaniques qui peuvent compromettre l'intégrité et la résistance.
Ne pas permettre le reflux du gaz dans le récipient.
Ne pas vider complètement le récipient.
Eviter le remous d'eau dans le récipient.
En cas de doute contacter le fournisseur.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Maintenir le récipient au-dessous de 50°C dans une zone bien ventilée.
Protéger les récipients des coups.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Gaz technique – applications industrielles. Applications du Soudage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- 8.1.1 Valeurs limite : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 5000
Rapporté aux dioxyde de carbone ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 9000
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- 8.2.1 Il peut former des atmosphères sous-oxygénées (O₂ au-dessous de 18%)
Assurer une ventilation adéquate.
- 8.2.2 Protection des yeux/du visage : Utiliser les lunettes de sûreté, la visière ou l'écran facial selon la Norme EN 166
Protection de la peau : Utiliser des gants de protection moyenne selon la Norme EN 388
Protection respiratoire: On n'a pas besoin d'utiliser des dispositifs de protection dans les conditions d'utilisation normales prévues et dans les lieux de travail adéquatement ventilés.
En cas de dégagement accidentel voir point 6.1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

a)	Aspect	Gaz incolore
b)	Odeur	Inodore
c) *	Seuil olfactif	Le seuil olfactif est subjectif et ne permet pas d'avertir d'une surexposition
d)	pH	Non applicable
e)	Point de fusion/point de congélation	Argon: -189,34 °C Dioxyde de carbone: Sublimation - 78,5 °C
f)	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Argon: -186 °C (1,013 BAR) Dioxyde de carbone: Sublimation - 78,5 °C
g) *	Point d'éclair	Ne s'applique pas aux gaz et aux mélanges gazeux
h) *	Taux d'évaporation	Ne s'applique pas aux gaz et aux mélanges gazeux
i)	Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
j)	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Ininflammable
k)	Pression de vapeur	Non applicable
l)	Densité de vapeur	Argon: 5.7722 kg/m ³ (1.013 bar au point d'ébullition) Argon: 1.6903 kg/m ³ (1.013 bar a 15 °C) Dioxyde de carbone: 1.8714 kg/m ³ (1.013 bar a 15 °C)
m)	Densité relative (air = 1)	Argon: 1,38 Dioxyde de carbone: 1,52
n)	Solubilité(s)	Argon: 67 mg/l (15 °C; 1.013 bar) Dioxyde de carbone: 1.7163 vol/vol (0 °C; 1.013 bar)
o)	Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non connu
p)	Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
q)	Température de décomposition	Non applicable
r)	Viscosité	Argon: 2.1017E-04 Poise (1.013 bar e 0 °C) Dioxyde de carbone: 1.3711E-04 Poise (1.013 bar e 0 °C)
s)	Propriétés explosives;	Sans objet
t)	Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

	Température critique (°C)	Pression critique (bar)	Densité critique kg/m ³	point triple (température)	point triple (pression)
Argon	-122.46	48.63	535.6	-189.34 °C	0.687 bar
Dioxyde de carbone:	30.98	73.77	467.6	-56.56 °C	5.187 bar

Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

* Gaz inerte.

Aucun danger de réactivité autre que les effets décrits dans la sous-section ci-dessous

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4 Conditions à éviter

* Tenir à l'écart des sources de chaleur/étincelles/flamme/surfaces chauffées - Ne pas fumer.

10.5 Matériaux incompatibles

* Aucune réaction avec les matériaux courants dans des conditions sèches ou humides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

* Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devraient pas être produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- a) toxicité aiguë: les critères de classification ne sont pas remplis
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée: les critères de classification ne sont pas remplis
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: les critères de classification ne sont pas remplis
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: les critères de classification ne sont pas remplis
- e) mutagénicité sur les cellules germinales: les critères de classification ne sont pas remplis
- f) cancérogénicité: les critères de classification ne sont pas remplis
- g) toxicité pour la reproduction: les critères de classification ne sont pas remplis
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: les critères de classification ne sont pas remplis
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: les critères de classification ne sont pas remplis
- j) danger par aspiration: les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Ce produit est sans risque pour l'écologie

12.2 Persistance et dégradabilité

n.a.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- * On s'attend à ce que le produit se biodégrade et qu'il ne persiste pas pendant de longues périodes dans un milieu aquatique.

12.4 Mobilité dans le sol

- * Le mélange est un gaz, non applicable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- * Non classifié comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

- * Aucun dommage écologique causé par ce produit

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Rejeter à l'atmosphère et dans un endroit bien ventilé.

Les bouteilles ne sont pas des contenants réutilisables. Dans le cas où le bouteille doit être placé hors d'usage, demandez au fournisseur Informations sur le recyclage.

Contact fournisseur si des instructions sont nécessaires pour l'élimination.

En général, les instructions fournies par les points 6 et 7 sont applicables pour la manipulation et les mesures à adopter en cas de dispersion accidentelle des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

UN 1956

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

GAZ COMPRIMÉ, N.S.A (argon/dioxyde de carbone)

14.3 Classe de danger pour le transport

2.2

14.4 Groupe d'emballage

n.a.

14.5 Dangers pour l'environnement

n.a.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Eviter le transport sur les véhicules où la zone de charge n'est pas séparée de l'habitacle.

Assurer que le conducteur est informé sur les risques potentiels de la charge et qu'il peut intervenir en cas d'accident ou d'urgence.

Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

n.a.

Autres informations

Transport maritime

EMS: F-C, S-V

Nom d'expédition: GAZ COMPRIMÉ, N.S.A (argon/ dioxyde de carbone)

Transport aérien:

Cargo	Instructions d'emballage: 200 Quantité maximale: 150kg
Passagers	Instructions d'emballage: 200 Quantité maximale: 75kg ERG Code: 2L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
* Directive Seveso 2012/18/UE : non incluse
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- * Le symbole * indique que les informations ont été actualisées aux révisions en cours
- BIBLIOGRAPHIE GENERALE:
1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement Européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement Européen (CLP)
 3. Linea Guida Assogastecnici - Edizione maggio 2010
 4. ESIS: European chemical Substances Information System

Note pour l'utilisateur:

Les informations fournies par cette fiche se fondent sur les connaissances à notre disposition à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer que les informations sont indiquées et complètes pour l'utilisation spécifique du produit. On ne doit pas interpréter ce document comme garantie d'aucune propriété spécifique du produit. Car l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'utilisateur doit observer les lois et les normes en vigueur en matière d'hygiène et de sûreté sous sa propre responsabilité. On décline toute responsabilité en cas d'emploi impropre.